Décision 03-D-21 du 18 avril 2003

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des enrobés bitumineux de la région Rhône-Alpes

Posted on: 16 septembre 2003 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Conseil de la concurrence (auto-saisine)
Dispositif(s)	Décision mixte Pratique établie Pratique non établie
Entreprise(s) concernée(s)	Sociétés routière Beugnet SA, Appia, Perrier SA, Fera 69

Lire

le texte intégral de la décision

67.6 Ko